



## BILLARD CLUB SAINT-MIHIEL

Fondée en 1973  
Affiliée à la Fédération Française de Billard  
Agréée par le Ministère chargé des Sports

### 3-BANDES - TOURNOI OPEN - 5<sup>ème</sup> ÉDITION - 2020

## RÈGLEMENT

### **Article 1 - Généralités**

Le Billard Club Saint-Mihiel - BCSM - organise un tournoi de type « open » au mode de jeu du 3-Bandes, du samedi 12 au dimanche 13 septembre 2020.

Le tournoi est ouvert à trente-deux joueurs, licenciés à une Fédération affiliée à l'Union Mondiale de Billard.

Les règles de jeu sont identiques au code sportif fédéral carambole.

### **Article 2- Engagement**

Un joueur est considéré engagé à partir de son inscription en ligne avec le règlement de son engagement fixé à 35 € avec, le cas échéant, le règlement des repas.

La liste des engagés retenus est diffusée auprès de tous les engagés, elle est complétée par une liste ordonnée des engagés remplaçants.

Un remboursement est effectué auprès des engagés remplaçants non retenus.

### **Article 3 - Distance**

La distance du joueur est déterminée par sa catégorie et sa dernière moyenne de classification au 3-Bandes d'après le site FFB Sportif.

|                                 |                   |
|---------------------------------|-------------------|
| MASTERS                         | 25 points ou plus |
| NATIONALE 1 à plus de 0,750     | 22 points         |
| NATIONALE 1 jusqu'à 0,750       | 19                |
| NATIONALE 2                     | 16                |
| NATIONALE 3                     | 13                |
| REGIONALE 1, 2 ou non classifié | 10                |

En fonction de l'antériorité de la classification ou d'une progression significative d'un joueur durant la saison, la distance du joueur peut être modifiée par le directeur du tournoi.

### **Article 4 - Déroulement**

Les joueurs sont repartis équitablement dans chaque poule, en fonction de leur catégorie pour le samedi, en fonction de leur classement sur la phase qualificative pour le dimanche.

Samedi, la phase qualificative se dispute en huit poules uniques de quatre joueurs sur quatre billards, dont deux 3m10, avec reprise égalisatrice.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tournoi principal, les deux derniers de chaque poule pour le tournoi « consolante ».

Dimanche, les deux tournois se déroulent par élimination directe sans reprise égalisatrice : huitièmes de finale, quarts de finale, demi-finales et finale.

Le tournoi se déroule en non-stop. Les matchs sont auto-arbitrés.

## **Article 5 - Critères de classement**

### **A. Phase qualificative**

1. Rang dans la poule d'origine,
2. Nombre de points de matchs,
3. Somme des quotients (points réalisés / distance) de chaque match,
4. Moyenne générale.

### **B. Phases par élimination directe**

2. Critères à partir du A-2 du présent article appliqués à tous les matchs joués dans la poule d'origine.

### **C. Tournoi**

1. Phase la plus élevée atteinte ;
2. Rang dans cette phase.

## **Article 6 - Dotation**

Les primes sont attribuées en espèce, selon le tableau suivant :

|                      | <b>Tournoi principal</b>                           | <b>Tournoi « consolante »</b> |
|----------------------|--|-------------------------------|
| Vainqueur            | 24,01 % des inscriptions soit <b>270 €</b> maximum | 13,39 % - <b>150 €</b>        |
| Perdant de la finale | 15,17 % - <b>170 €</b>                             | 7,14 % - <b>80 €</b>          |
| Perdant ½ finale     | 8,03 % - <b>90 €</b>                               | 4,01 % - <b>45 €</b>          |
| Perdant ¼ finale     | 4,01 % - <b>45 €</b>                               | -                             |

## **Article 7 - Dispositions diverses**

Il est demandé aux joueurs d'être présents au club à 8 h 30 le samedi et le dimanche.

La restauration est assurée dans une salle annexe proche du club, et est à réserver et à régler en même temps que l'inscription en ligne au tournoi.

Les cas non-prévus par le présent règlement sont laissés à l'appréciation du directeur du tournoi dont la décision est sans appel.

Stéphane LECLERC  
Président du Billard Club Saint-Mihiel

